

# Une hospitalisation à domicile possible

Saint-Luc le propose aux patients devant recevoir un traitement antibiotique par voie intraveineuse

**C**hangement en matière de soins de santé. Depuis peu, certains patients des Cliniques universitaires Saint-Luc peuvent bénéficier d'une hospitalisation à domicile. Le patient peut alors rester chez lui, tout en bénéficiant de tous les traitements adéquats.

L'hospitalisation à domicile, soit l'HAD, consiste à administrer au patient des soins spécialisés chez lui alors qu'ils sont normalement délivrés à l'hôpital. Une option qui est, depuis peu, proposée aux Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles.

Initialement développée pour la patientèle des services d'orthopédie et d'urologie, l'HAD est aujourd'hui disponible pour des patients de toutes les spécialités. Les patients qui doivent bénéficier d'un traitement antibiotique par voie intraveineuse peuvent se voir proposer par leur spécialiste l'HAD. « À ce jour, 55 patients de Saint-Luc ont bénéficié de cette procédure dans un cadre strictement réglementé et sécurisé », explique

le professeur Olivier Cornu, orthopédiste.

Les patients doivent répondre à plusieurs critères. L'administration du traitement antibiotique intraveineux est prévue maximum trois fois par jour pour une durée de minimum 7 jours et maximum 42 jours. Le cadre de vie du patient, qui doit signer un consentement éclairé, doit être compatible avec une HAD. Aussi, le patient doit disposer d'un aidant proche et doit être suivi par son médecin traitant.

Les avantages de l'hospitalisation à domicile sont nombreux. À

Parmi les avantages, citons la diminution de l'isolement et la diminution des risques de transmission de maladies nosocomiales

commencer par la diminution de l'isolement du patient et le maintien dans son cadre de vie, ainsi que la diminution des risques de transmission de maladies nosocomiales, c'est-à-dire contractées à l'hôpital. Mais de manière générale, cela réduit le nombre de séjours hospitaliers. « Des éléments qu'il ne faut pas négliger. Comme le fait que l'HAD réduit aussi les dé-

placements pour les proches. Et peut comprendre l'administration de chimiothérapie, l'alimentation parentérale et autres », nous dit Marion Faingnaert, cofondatrice de l'ASBL Arémis, qui prend en charge l'hospitalisation à domicile des patients.

Notre interlocutrice nous rappelle que l'hospitalisation à domicile n'est pas encore reconnue, mais que suite à un projet lancé par le ministre de la Santé, Maggie de Block (Open-VLD), nombreux sont les hôpitaux bruxellois à avoir mis en place l'HAD en fonction de leurs possibilités. « C'est le cas du Chirec, d'Érasme ou encore des hôpitaux Iris. Des initiatives sont prises pour tenter sa

mise en place. Mais elle est très difficile. Une véritable réflexion est en train de se faire, et on sent une évolution », ajoute Marion Faingnaert, qui nous informe que la ministre ne souhaite pas déboursier plus d'argent pour la proposition de l'HAD. Les hôpitaux devraient donc débloquer une enveloppe. Saint-Luc a trouvé une solution et s'engage à ce que le patient bénéficiant d'une HAD ne paie pas plus que lors d'une hospitalisation classique. Il doit toutefois avancer le coût de certains soins à domicile mais sera ensuite remboursé par l'hôpital. ●

A.D.O.

**AUSSI**

## Projets pilotes

L'hospitalisation à domicile (HAD) est un concept répandu en France, mais qui ne l'est pas en Belgique. En juillet 2015, un changement était annoncé.

L'HAD était un des projets de la ministre de la Santé, Maggie de Block.

Le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) avait alors examiné les modalités d'organisation de l'HAD à l'étranger afin de définir, en concertation avec des représentants des acteurs de terrain et

des autorités de santé belges, les grandes lignes d'un modèle applicable à la Belgique.

Toutefois, étant donné les nombreuses questions encore à résoudre, par exemple en lien avec la réforme du financement des hôpitaux, il avait été jugé préférable de commencer par explorer différentes pistes via

des projets pilotes plutôt que de déployer immédiatement l'HAD à grande échelle. Il avait émis une série de recommandations relatives aux éléments à prendre en compte lors de l'élaboration de ces projets pilotes et de leur évaluation. ●